

ARRONDISSEMENT  
TOURS

Le dix-neuf juin 2020, à 18 heures, le Comité Syndical ANVAL, dument convoqué le 12 juin 2020, s'est assemblé à la salle Emmanuel Chabrier à La Membrolle-sur-Choisille, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS.

**ANVAL**  
Syndicat Mixte  
Affluents Nord Val de Loire

**Étaient présents :** M. Sébastien MARAIS, M. Bruno FENET, Mme Régine HINET, M. Michel PASQUIER, M. Ludovic BOURDIN, M. Dominique GOURDON, M. Jean-Pierre GILET, M. François PILLOT, M. Jean-Pierre RIOT, Mme Hédia GHANAY, M. Alain BASTIE, M. Pierre HABERT, Mme Caroline BOILLE, M. Eric POUDELET, M. Jacques MOTARD, M. Michel DUREAU, M. Eric LAPLEAU, M. Stéphane MARCHAIS, M. Alain GAUTIER.

Nbre de Membres en exercice : 33  
Nbre de Présents : 19  
Nbre de suffrages exprimés : 23

**Pouvoirs :** M. Bertrand RITOURET et M. Christian VRAIN ont donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS ; Mme Martine POTEI à M. Bruno FENET ; M. Sébastien CORLAY-QUESTEL à Mme Régine HINET.

**Secrétaire de séance :** Mme Régine HINET.

**DEL 19062020-05 : VOTE DE LA PARTICIPATION 2020 AUX FRAIS ADMINISTRATIFS SUPPORTES PAR LA COMMUNE**

M. le Président explique au Comité Syndical qu'une somme pour remboursement de frais à la commune siège est prévue chaque année au budget du syndicat, afin de dédommager celle-ci des locaux mis à disposition des techniciens rivière, des frais du personnel communal intervenant pour le compte du syndicat (comptabilité, salaires, secrétariat, envoi des convocations et relances) des frais de maintenance, de fournitures informatiques et de téléphone notamment.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, APPROUVE** le versement d'une participation financière aux frais administratifs de la commune siège du syndicat et de la porter à 10 500 €.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

Sébastien MARAIS

**ANVAL**  
*(Syndicat Mixte des Affluents  
Nord Val de Loire)*  
Siège social : Place de l'Europe  
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-200085702-20200619-DEL19062020-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

Affichage : 19/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

